

Démarche	: Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale en Hauts-de-France
Organisme	: Unité Hébergement Accès au Logement, Pôle Solidarité Insertion

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire vous permet de constituer votre demande :

- d'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévu à l'article L.365-3 délivré par l'autorité mentionnée à l'article R. 365-6 et dans les conditions fixées à cet article, pour une durée de cinq ans renouvelable.
- d'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale prévu à l'article L. 365-4 délivré par l'autorité mentionnée à l'article R. 365-6 et dans les conditions fixées à cet article, pour une durée de cinq ans renouvelable. L'agrément peut être délivré pour tout ou partie des activités mentionnées au 3^e de l'article R. 365-1 à tout organisme à gestion désintéressée, hors organismes d'habitations à loyer modéré et sociétés d'économie mixte.

Les activités relatives à l'ingénierie sociale, financière et technique consistent en :

- a) L'accueil, le conseil, l'assistance aux particuliers (administrative, financière, juridique et technique) dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond, en vue de l'amélioration de leur logement, ou de leur adaptation au handicap ou au vieillissement ;
- b) L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement réalisé principalement dans le cadre du PDALHPD ;
- c) L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable;
- d) L'activité de recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- e) La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes HLM.

Les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 consistent en :

a) La location :

- de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 ;
- de logements à des bailleurs autres que des organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 ;
- de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ;
- auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8^e de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6^e de l'article L. 422-3 ;
- de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L. 365-2 ;

Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'intervention

b) La gérance de logements du parc privé ou du parc public, selon les modalités prévues à l'article L. 442-9 ;

c) La gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R. 353-165-1.

Les organismes exerçant les activités de maîtrise d'ouvrage prévues au 1^o sont considérés comme détenteurs de l'agrément mentionné à l'article L. 365-4 pour la gestion des logements dont ils sont propriétaires, preneurs à bail ou attributaires.

Les agréments sont accordés après examen des capacités de l'organisme à mener de telles activités, en tenant compte :

- 1^o De ses statuts ;
- 2^o De la compétence sociale, financière, technique et juridique de ses dirigeants et de son personnel, salarié ou bénévole, dans le domaine du logement ou de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- 3^o Des moyens en personnel qu'il affecte à chaque activité sur le territoire concerné ;
- 4^o De sa situation financière ;
- 5^o De l'appui qui lui est éventuellement apporté par l'union ou la fédération à laquelle il adhère.

Organisme demandeur

Courriel du contact qui suit le dossier de demande

Téléphone du contact qui suit le dossier de demande

nécessaire pour répondre aux éventuelles demandes complémentaires de l'instructeur du dossier

Nom prénom de son représentant

Implantation géographique

Votre demande concerne le territoire du :

- département de l'Aisne
- département du Nord
- département de l'Oise
- département du Pas-de-Calais
- département de la Somme
- la région Hauts-de-France

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

02

59

60

62

80

Hauts-de-France

Précisez le ou les types d'agréments souhaités

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

ISFT (Ingénierie Sociale, Financière et Technique)

IML GLS (Intermédiation Locative et de Gestion Locative Sociale)

Informations complémentaires sur la demande d'agrément ISFT

Votre demande ISFT concerne

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Une première demande

Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'interr

- Une demande d'extension de périmètre d'un agrément départemental existant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre l'arrêté d'agrément départemental en cours

Département et type(s) d 'activité(s) ISFT demandé(es)

Sélectionner le département d'implantation de demande ISFT

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 02
 59
 60
 62
 80
 Région (tous les départements)

Types des activités ISFT pour ce département

plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- a) L'accueil, de conseil, d'assistance aux particuliers (administrative, financière, juridique et technique) dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond, en vue de l'amélioration de leur logement, ou de leur adaptation au handicap ou au vieillissement ;
- b) L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement réalisé principalement dans le cadre du PDALHPD ;
- c) L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable;
- d) L'activité de recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- e) La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes HLM.

Sélectionner le département d'implantation de demande ISFT

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 02
 59
 60
 62
 80
 Région (tous les départements)

Types des activités ISFT pour ce département

plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- a) L'accueil, de conseil, d'assistance aux particuliers (administrative, financière, juridique et technique) dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond, en vue de l'amélioration de leur logement, ou de leur adaptation au handicap ou au vieillissement ;
- b) L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement réalisé principalement

Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'interr

- c) L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable;
- d) L'activité de recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- e) La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes HLM.

Sélectionner le département d'implantation de demande ISFT

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 02
- 59
- 60
- 62
- 80
- Région (tous les départements)

Types des activités ISFT pour ce département

plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- a) L'accueil, de conseil, d'assistance aux particuliers (administrative, financière, juridique et technique) dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond, en vue de l'amélioration de leur logement, ou de leur adaptation au handicap ou au vieillissement ;
- b) L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement réalisé principalement dans le cadre du PDALHPD ;
- c) L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable;
- d) L'activité de recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- e) La participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes HLM.

Informations complémentaires sur la demande d'agrément IML GLS

Votre demande IML GLS concerne

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Une première demande
- Une demande de renouvellement
- Une demande d'extension de périmètre d'un agrément départemental existant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre l'arrêté d'agrément départemental en cours

Département et type(s) d'activité(s) IML GLS demandé(es)

Sélectionner le département d'implantation de demande IML GLS

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 02
- 59
- 60

Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'interr

62

80

Région (tous les départements)

Types des activités IML GLS pour ce département

référence : article R365-1 alinéa 3

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

a1 - Location de logements en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées, auprès de bailleurs HLM ou d'organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage

a2 - Locations de logements du parc privé en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées

a3 - Location de logements en vue d'héberger des personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale (ALT)

a4 - Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8^e de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6^e de l'article L. 422-3 ;

a5 - Location de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L. 365-2

b - Gestion immobilière en tant que mandataire

c - Gestion des résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1 du CCH

Sélectionner le département d'implantation de demande IML GLS

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

02

59

60

62

80

Région (tous les départements)

Types des activités IML GLS pour ce département

référence : article R365-1 alinéa 3

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

a1 - Location de logements en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées, auprès de bailleurs HLM ou d'organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage

a2 - Locations de logements du parc privé en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées

a3 - Location de logements en vue d'héberger des personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale (ALT)

a4 - Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8^e de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6^e de l'article L. 422-3 ;

a5 - Location de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L. 365-2

b - Gestion immobilière en tant que mandataire

c - Gestion des résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1 du CCH

Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'interr

Sélectionner le département d'implantation de demande IML GLS

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

02

59

60

62

80

Région (tous les départements)

Types des activités IML GLS pour ce département

référence : article R365-1 alinéa 3

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

a1 - Location de logements en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées, auprès de bailleurs HLM ou d'organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage

a2 - Locations de logements du parc privé en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées

a3 - Location de logements en vue d'héberger des personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale (ALT)

a4 - Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8° de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6° de l'article L. 422-3 ;

a5 - Location de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L. 365-2

b - Gestion immobilière en tant que mandataire

c - Gestion des résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1 du CCH

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Courrier de demande

Précisez dans votre courrier le projet que votre organisme souhaite développer dans le cadre de l'agrément sollicité sur chacun des départements

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de l'organisme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Composition des conseils d'administration, de surveillance et du directoire

Vous veillerez à décrire ici l'activité professionnelle de chacun des membres de ces conseils

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Organigramme de l'association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Qualifications des personnels salariés ou bénévoles

Joindre les Curriculum Vitae des personnels ou bénévoles permettant de justifier leurs compétences en matière d'accompagnement social, de captation de logement ou de gestion locative

Demande d'agrément régional relatif à l'ingénierie sociale financière et technique et/ou à l'interr

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Demande formalisée par les instances décisionnelles visant à solliciter l'agrément

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le budget associatif de l'année en cours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le budget prévisionnel associatif du prochain exercice

Si votre association a été créée récemment (moins de deux ans), votre pouvez joindre l'évolution prévisionnelle de votre ou vos activités.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les comptes financiers des deux derniers exercices clos

Si votre association a été créée récemment (moins de deux ans), votre pouvez joindre le compte financier de l'année précédent uniquement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un compte rendu d'activités portant sur les actions concernées par l'agrément qui ont été engagées l'année précédente

Le compte rendu devra porter a minima une ou plusieurs des activités demandées dans la demande d'agrément

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justification des compétences sur le territoire concerné, au regard de l'activité pour laquelle vous souhaitez être agréé

Vous pouvez déposer une note de présentation des activités réalisées, ou que vous souhaitez réaliser, sur les territoires concernés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs d'adhésion à une union ou à une fédération (le cas échéant)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte professionnelle prévue à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce

Cette pièce est obligatoire lorsque vous entendez exercer l'activité de gérance prévue au b du 3° de l'article R. 365-1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents relatifs à votre projet

Vous pouvez joindre les documents qui vous semblent justifier vos compétences ou compléter votre dossier à la demande des services instructeurs.